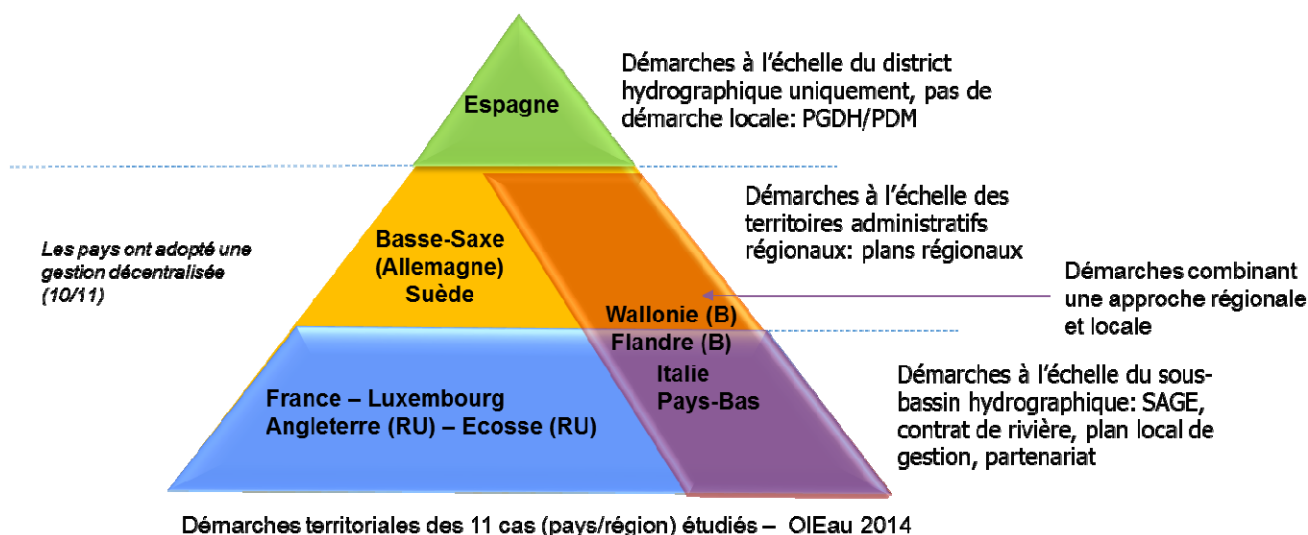


4 CONCLUSION

La pyramide ci-dessous synthétise les différentes approches des pays mises en évidence lors de l'étude :

- Les pays en jaune et en orange /violet (Basse Saxe, Suède, région Wallonne, région Flandre, Italie, Pays-Bas) appuient leur politique de gestion des ressources en eau sur des **plans régionaux**. C'est l'échelon administratif régional qui réalise la planification des ressources en eau (le Land en Allemagne, le Comté en Suède, la région Wallonne et la région de Flandre pour la Belgique, les Régions italiennes, les Provinces au Pays Bas),
- Les Pays en bleu et en orange/violet développent des **plans locaux à l'échelle du sous-bassin** de gestion de la ressource en eau (les plans locaux sont réalisés à l'échelle du bassin d'une rivière ou un sous-bassin de rivière). La France a développé les SAGE, le Luxembourg les partenariats pour l'eau, l'Angleterre et l'Ecosse les plans locaux de gestion de sous-bassins (équivalent aux SAGE français avec quelques différences).
- Les 4 pays en orange/violet combinent deux types de démarches territoriales : les plans régionaux et les plans locaux à l'échelle des sous-bassins (Wallonie, Flandres, Italie, Pays Bas).
- L'Espagne gère directement les ressources en eau à partir des **Plans de Gestion des Districts hydrographiques**, autrement dit elle n'a qu'un seul instrument pour gérer les ressources en eau élaboré pour le district hydrographique ; Il n'y a pas de démarches locales ni régionales. Cette approche est historique, l'Espagne a toujours confié sa gestion de l'eau aux confédérations hydrographiques qui sont des organismes publics de bassin œuvrant à l'échelle du district hydrographique.



Il serait intéressant de poursuivre les investigations sur quelques démarches qui se détachent par leur originalité afin d'en saisir les forces et les faiblesses :

- Les démarches intégrant une approche ascendante permettant de mobiliser et d'impliquer les acteurs locaux dans des cadres souples et permanents : Les conseils de l'eau (Suède), les partenariats pour l'eau (Luxembourg),
- Les démarches de planification locales mais imposées sur tout le territoire national tels que les plans de gestion de sous-bassin (Angleterre, Ecosse, Flandre). Les autorités nationales encouragent par le financement les projets innovants au niveau local s'ils respectent le cadre établi par les plans.



*Office
International
de l'Eau*

15 rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. (33) 5 55 11 47 80
Fax. (33) 5 55 11 47 48 www.oieau.org



Avec le soutien financier de l'Onema